



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - RUE DES ECOLES

Le Maire de la Commune de FRESNEY LE PUCEUX

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général de Collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu l'article L626, du Code de la Santé Publique ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

CONSIDERANT que pour permettre à Mme VAL Gisèle, domiciliée 1 Chemin de Clinchamp, de procéder au nettoyage du terrain pour invasion de rats, situé au 5 rue des écoles (parcelle E N°77), il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du **lundi 3 mai 2021 et ce jusqu'au 5 mai 2021 inclus**, la rue des Écoles (parcelle E N°77) sera réglementée à tous les véhicules.

Article 2 : Pendant la durée des travaux de nettoyage, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de chantier excepté pour les véhicules qui y sont affectés.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par Mme VAL Gisèle.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions énoncées aux articles précédents sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme VAL Rémy, propriétaire du terrain cadastrée E N°77 - (indivision SAUVEY)
- Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal – Bretteville sur Laize (14680)
- M. le commandant de la Communauté de brigades de Moul-Chicheboville.
- Préfecture du Calvados

Accusé de réception en préfecture
014-211402964-2021-0425-A-2021-41-AU
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021
Jean-Pol CHAVARIA

